

**La modification 004 vise à répondre aux questions de l'industrie relativement à la demande de soumissions number 84084-18-0042**

**Q1**

Est-il possible de reporter la date limite de présentation des soumissions après le 3 décembre 2018?

**R1**

Oui. La date limite de présentation des soumissions a été reportée au 17 décembre 2018.

**Q2**

À l'annexe B, est-ce que le nombre estimatif total d'heures par année fait l'objet d'un audit pour chaque société ou emplacement géographique?

**R2**

Il s'agit du nombre estimatif d'heures généralement consacrées par un auditeur externe chaque année. Les heures peuvent varier d'une année à l'autre.

**Q3**

Évaluation technique – Critères techniques obligatoires (M2). Généralement, aucun diplôme universitaire n'est demandé dans ces domaines particuliers et aucune formation universitaire n'est offerte. Pouvez-vous préciser en quoi consisterait une formation acceptable? Une expérience technique serait-elle suffisante?

**R3**

Il existe des diplômes (génie, environnement, et sciences physiques ou naturelles), s'appliquant directement à deux des domaines (intégrité des pipelines et protection de l'environnement), qui sont généralement acceptés dans l'industrie et le secteur gouvernemental. Dans les autres domaines, il existe des diplômes liés à chaque domaine d'expertise qui sont généralement acceptés. Par exemple, dans le domaine de la gestion des situations d'urgence, les professionnels d'expérience ou les intervenants possèdent généralement des diplômes en science de l'environnement, en planification des mesures d'urgence, en science du feu, en gestion des catastrophes ou dans un domaine connexe, ainsi qu'une expérience sur le terrain. Les membres du personnel responsables de la prévention des dommages possèdent souvent un diplôme en génie, en communications ou dans un domaine connexe ainsi que de l'expérience, tandis que les membres du personnel de l'audit de la salle de contrôle possèdent généralement un diplôme en génie ou en sécurité des procédés. Dans certains secteurs, les diplômes pourraient ne pas s'appliquer aussi directement. Par conséquent, nous évaluerons toute combinaison d'expérience et d'études. Toutefois, l'expérience seulement ne suffirait pas pour un poste d'auditeur, mais pourrait être prise en compte pour un poste d'expert en la matière (salle de contrôle ou prévention des dommages), qui serait chargé d'appuyer un auditeur en tant que membre de l'équipe d'audit. Cela nous permet de nous assurer que les entrepreneurs retenus sont en mesure de faire preuve de réflexion critique, ont des

compétences en rédaction technique et ont une solide base de connaissances, ainsi que de l'expérience, de sorte que les évaluations tiennent compte de la conception ainsi que de la gestion appropriées des systèmes et des programmes, non pas seulement de la mise en œuvre y afférente.

**Q4**

Évaluation technique – Critères techniques obligatoires (M2). Est-ce qu'une expertise en matière de sécurité et une expérience de l'audit à l'Office serait acceptable, plutôt que la désignation de Canadian Registered Safety Professional (CRSP), pour la catégorie 4) gestion de la sécurité?

**R4**

Non, la désignation de CRSP ou un diplôme en gestion de la sécurité est requis.

**Q5**

Évaluation technique – Critères techniques obligatoires (M4). Il n'est pas possible de transmettre des documents de clients pour des raisons de confidentialité. La soumission de modèles de rapport permettrait-elle de répondre à cette exigence?

**R5**

Les modèles ne constituent pas une synthèse de renseignements variés. Nous voulons évaluer les aptitudes en rédaction technique et communication dans un langage clair. Une version expurgée des rapports pourrait être acceptable.